

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 29 juin 2017
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017 (accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Régularisation foncière avec la SCI YUKA route de Rosporden

—————

Aux fins d'une régularisation foncière avec la SCI YUKA et après établissement du plan de découpage par le géomètre, il s'avère que la surface cédée est plus importante que prévu, il convient donc de délibérer à nouveau sur cette nouvelle surface.

Le conseil municipal a décidé, en séance du 31 mars 2016, la cession au profit de la SCI YUKA d'une emprise à prendre sur la parcelle cadastrée section EW numéro 55, sise route de Rosporden aux fins d'une régularisation foncière.

Après échanges sur le terrain et élaboration du projet de découpage pour l'établissement du document d'arpentage, il s'avère que la cession porte sur une surface plus importante, fixée à 230 m² environ.

Le prix de 5 €/m², conforme à l'estimation de France Domaine, reste inchangé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'accepter la cession de 230 m² environ au prix de 5 €/m² ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à signer les actes à intervenir.